

TAXE D'APPRENTISSAGE

L'INGÉNIEUR DE DEMAIN A BESOIN DE VOUS !

Grenoble INP - Esisar, école d'ingénieurs du Sud Rhône-Alpes, accueille 500 étudiants et apprentis à Valence.

Grâce à un enseignement pluridisciplinaire de haut niveau dans les sciences du numérique, aux expériences professionnelles au cours de la formation (Projet Industriel de 6 mois, stages en entreprises), et de son expertise dans des domaines technologiques de pointe, l'école forme des ingénieurs en systèmes intelligents et communicants maîtrisant les compétences clés pour relever les défis de demain et innover.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel l'entreprise choisit son ou ses bénéficiaires. C'est sur le « solde » que vous agissez en nous versant votre taxe d'apprentissage.

CE QUI A CHANGÉ EN 2020

L'année 2020 a vu la mise en place d'un nouveau système de financement de la taxe d'apprentissage. Voici un aperçu des principaux changements opérés :



Le « solde » remplace le « hors-quota »,

Les catégories A et B n'existent plus, tous les niveaux de formation sont regroupés dans une même catégorie,

Votre taxe d'apprentissage ne passe plus par un OPCO (opérateur de compétences) mais est directement versée à l'établissement de votre choix.

MODE D'EMPLOI

VOUS SOUHAITEZ VERSER AU TITRE DU SOLDE (anciennement « hors-quota »)

Etablissement bénéficiaire : Grenoble INP - Esisar
UAI 0261459V - APE 8542Z
 Siret : 19381912500249

VOUS AVEZ UN APPRENTI

Etablissement bénéficiaire : IFAI
 pour le compte de l'UFA Esisar (Grenoble INP)
 Siret : 39914306400018
 N° UAI IFAI 0693624P

Pour un versement par chèque ou par virement bancaire, merci de noter sur votre libélé de règlement : **TA 2020 ESISAR UAI 0261459V**

Demande de contact, de RIB ou de formulaire de versement :

<https://esisar.grenoble-inp.fr/fr/entreprises/taxe-d-apprentissage>

(Titulaire du compte : Institut Polytechnique Agent Comptable)

CHIFFRES CLÉS

+ de 500

Projets Industriels réalisés

+ de 300 entreprises partenaires de typologie variée : grands comptes, ETI, PME-PMI, start-up

+ de 100

diplômés chaque année

100%

de taux net d'emploi à 6 mois

1 mois pour trouver son premier emploi après l'obtention de son diplôme

+ de 35 entreprises présentes à notre forum



NOS SPÉCIALITÉS



Électronique

Automatique

Systèmes

Réseaux

Cybersécurité

CALENDRIER

1 JANVIER - FÉVRIER

Choisissez l'école à laquelle vous souhaitez verser directement votre taxe d'apprentissage

2 31 MAI

Date limite de paiement à l'établissement choisi

3 JUIN - JUILLET

Le versement est effectué !

4 SEPTEMBRE

L'école vous envoie une lettre de remerciements accompagnée d'un reçu libérateur



PROJETS RÉALISÉS GRÂCE À VOUS EN 2020

Mise en place d'un accompagnement et d'un appui technique des entreprises dans le domaine de la sûreté et de la cyber-sécurité des systèmes industriels en lien avec la CPME et l'ENE

Déploiement de notre offre d'accompagnement des entreprises par la Plateforme Esynov pour la conformité aux normes harmonisées pour les équipements radios (directives RED)

Réforme pédagogique répondant aux évolutions externes (lycées en amont, entreprises en aval, DD&RS...)

Evolution de la formation par apprentissage, en lien avec l'ITII Dauphiné-Vivaraais, répondant aux évolutions des besoins des entreprises et des transformations des DUT

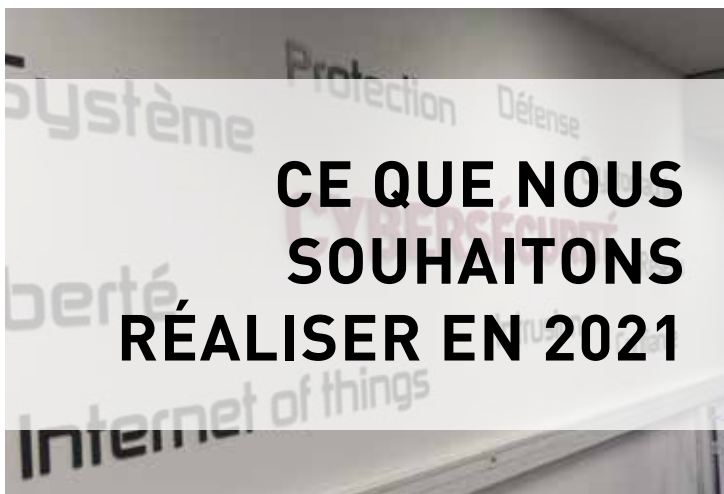
Déploiement d'un parcours de formation continue adapté aux TPE/PME dans le domaine de la sûreté et de la cyber-sécurité

Adaptation de nos outils SI et achat de matériels dans le cadre de l'enseignement à distance pour faire face à la situation de la Covid 19

Effort soutenu des investissements en équipements pour maintenir la qualité de la formation

Renforcement de notre plateforme Esynov sur les objets communicants sécurisés

Mise en place d'un FABLAB permettant de favoriser les démarches de conceptions innovantes d'étudiants



CE QUE NOUS SOUHAITONS RÉALISER EN 2021



CONTACT

Chantal Robeil Liechtensteger

Chargée de mission taxe d'apprentissage

Tél : 04 75 75 94 03

esisar.tax@esisar.grenoble-inp.fr